

De enquête l'Enquête van Abbé de l'Abbé Grégoire Grégoire

In 1539 legde de Franse koning François I met de “ordonnance” van Villers-Cotterêts het systematisch gebruik van de “langage maternel françois” in publieke documenten (“actes publics”) op. De ordonnantie viseerde het Latijn, maar het gevolg was dat ook de regionale talen van het koninkrijk het primaat van de hoftaal moesten aanvaarden. In 1549 inspireerde Joachim Du Bellay met zijn *Défense et illustration de la langue française* zich op de Italianen die met Dante als pionier het Latijn naar de kroon hadden gestoken. Een koning en een humanist hebben dus de basis gelegd van een strategie die in twee eeuwen van het Frans de taal zal maken van de Europese geletterden en diplomatie. Het Latijn

Luc Devoldere

Par son « ordonnance de Villers-Cotterêts » de 1539, le roi de France François Ier imposa l'usage systématique du « langage maternel françois » pour la rédaction de tous les « actes publics ». Si l'ordonnance en question visait surtout à contrecarrer le latin, elle eut aussi pour conséquence d'affirmer la préséance du langage de cour sur toutes les langues régionales du royaume. En 1549, Joachim du Bellay s'inspira pour *La Deffence, et Illustration de la Langue Francoyse* des Italiens qui, conduits par Dante dans le rôle de pionnier, s'en étaient pris les premiers à la toute-puissance du latin. Ainsi donc, un roi et un humaniste établirent les fondements d'une stratégie qui élèverait en moins de deux siècles le français au

blijft de taal van de Kerk en de cultus, maar de macht en het denken zullen zich voortaan van het Frans bedienen. De oprichting van de Académie française in 1635 zal de standaardisering van het Frans versterken: “La principale fonction de l’Académie sera de travailler, avec tout le soin et la diligence possibles, à donner des règles certaines à notre langue et à la rendre pure, éloquente et capable de traiter les arts et les sciences”. (Article 24 des statuts)

Het Vredesverdrag van Rastadt uit 1714 dat de Spaanse Successieoorlog beëindigde, was het eerste dat in het Frans was opgesteld. In de achttiende eeuw spraken de diplomaten en elites in Europa Frans. Het Frans werd meer en meer gezien als de taal

rang de langue de prédilection des gens de lettres et des diplomates européens. Le latin demeurait, bien sûr, la langue de l’Église et du culte, mais le pouvoir et la pensée se servaient désormais du français. La création de l’Académie française en 1635 renforça encore la standardisation du français : « La principale fonction de l’Académie sera de travailler, avec tout le soin et la diligence possibles, à donner des règles certaines à notre langue et à la rendre pure, éloquente et capable de traiter les arts et les sciences. » (Article 24 des statuts).

Mettant fin à la Guerre de succession d’Espagne, le Traité de Rastadt de 1714 fut le premier document rédigé en français. Au xviii^e siècle, diplomates et élites en Europe s’exprimaient

van de Verlichting zelf, een taal die bij uitstek geschikt was om de geest zelf uit te drukken, om precies, helder en elegant te denken. Het Frans werd een “universele” taal. De Revolutie zal met de *Déclaration des droits de l’homme et du citoyen* deze ambitie nog versterken. Men kreeg nog meer aandacht voor de band tussen taal en natie. Een minderheid van de burgers in de kersverse Republiek sprak immers Frans. Op 14 januari 1790 besloot de Assemblée nationale om de decreten van de vergadering te publiceren «dans tous les idiomes qu’on parle dans les différentes parties de la France». De afgevaardigde Bouchette beweerde: «Ainsi, tout le monde va être le maître de lire et écrire dans la langue qu’il aimera mieux.»

en français. La langue était de plus en plus considérée comme le véhicule même des Lumières parce qu’elle convenait par excellence à exprimer des idées, à penser de manière précise, claire et élégante. Le français devint une langue ‘universelle’. En publiant la *Déclaration des droits de l’Homme et du Citoyen*, la Révolution conféra plus de poids encore à cette ambition. On s’intéressa plus intensément aux liens entre la langue et la nation car en fait, il n’y avait qu’une minorité de citoyens dans la toute jeune République qui parlaient le français. Aussi l’Assemblée nationale décida-t-elle le 14 janvier de publier les décrets de l’assemblée « dans tous les idiomes qu’on parle dans les différentes parties de la France ». Le délégué Bouchette prétendit : « Ainsi,

In dit klimaat startte Abbé Grégoire op 13 augustus 1790 met zijn *enquête*. Zijn vragenlijst (“questionnaire”) bevatte 43 vragen over “le patois et les mœurs des gens de la campagne”. Hij ontving (tot 1792) 49 antwoorden. Uit de *Nord* kwamen er vijf antwoorden. Een ervan kwam uit Bergues (Sint-Winoksbergen). De vragenlijst was beantwoord door abbé Andries, die de *enquête* van Grégoire op 2 november 1790 had ontvangen. Andries was “professeur de poésie” in het college van Bergues en lid van de *Société des Amis de la Constitution* in dezelfde stad.

Wij publiceren hier als document de vragen van Grégoire en de antwoorden van Andries. Zij werpen een licht op het statuut van “le Flamand” op het

einde van de achttiende eeuw in Frans-Vlaanderen. Andries heeft het over een volwaardige taal, die geen “patois” is van het Frans, maar binnen en buiten de Republiek wordt gesproken: “La langue flamande est d’usage depuis la rivière l’Aa, dans les deux districts de Bergues et d’Hazebrouk (qui formèrent la ci-devant Flandre Maritime), dans la Flandre Autrichienne, le Brabant et les provinces des États-Unis.” (Article 18). Grégoire is ook geïnteresseerd in de zeden van de plattelanders in de Republiek. Andries bedient hem op zijn wenken: “Les Flamands ont toujours préféré le solide au brillant; ils n’ont point de caractère vindicatif; ils se contentent de morguer ceux qui se moquent d’eux et de leur langue: ils se

tout le monde va être le maître de lire et écrire dans la langue qu’il aimera le mieux. »

C’est dans ce climat d’époque que l’abbé Grégoire lança le 3 août 1790 son *enquête*. Son « questionnaire » contenait quarante-trois questions sur « le patois et les mœurs des gens de la campagne ». Il obtint (jusqu’en 1792) quarante-neuf réponses, dont cinq provenant du *Nord*. Parmi ces dernières, une seule venait de Bergues (Sint-Winoksbergen). Elle avait été remplie par l’abbé Andries qui avait reçu l’*enquête* de l’abbé Grégoire le 2 novembre 1790. L’abbé Andries était « Professeur de poésie » au collège de Bergues et membre de la *Société des Amis de la Constitution* dans cette même ville.

Nous publions ci-après sous forme de document les réponses de l’abbé Andries au questionnaire de Grégoire. Elles donnent un bon éclairage sur le statut du « flamand » à la fin du xviii^e siècle dans les Flandres françaises. Andries parle bel et bien d’une langue à part entière qui n’est donc pas « un patois » du français, mais qui se parle aussi bien dans la République qu’en dehors. « La langue flamande est d’usage depuis la rivière l’Aa, dans les deux districts de Bergues et d’Hazebrouk (qui formèrent la ci-devant Flandre Maritime), dans la Flandre Autrichienne, le Brabant et les provinces des États-Unis. » (Article 18). Comme Grégoire s’intéresse également aux mœurs des gens de la campagne, Andries se fait un plaisir de le satisfaire :

prêtent tant qu'ils peuvent à parler celle des étrangers: cette condescendance naturelle leur donne une passion pour apprendre toute sorte de langues, sans cependant vouloir oublier la leur. C'est de quoi ils se félicitent de pouvoir avec moins de peine que d'autres peuples apprendre des langues étrangères." (Article 27)

Op de vraag van Grégoire of het religieus en politiek belangrijk is de "patois" te vernietigen, is Andries duidelijk: "Je suis persuadé que la suppression des instructions flamandes ne nuirait pas seulement à la chose publique, mais qui plus est, qu'elle en empêcherait entièrement le bonheur."

De enquête van Grégoire speelt zich af in de eerste, "federalistische"

jaren van de Republiek. Vanaf 1793 zal het centralistische, Jacobijnse model de overhand halen. De Convention wordt geconfronteerd met hoge vertaalkosten en de "patois" worden voortaan gezien als een bedreiging zelf voor de Revolutie. In zijn *Rapport du Comité de salut public sur les idiomes* zegt Bertrand Barère op 27 januari 1794: "Le fédéralisme et la superstition parlent bas-breton; l'émigration et la haine de la République parlent allemand; la contre-révolution parle italien, et le fanatisme parle le basque. Cassons ces instruments de dommage et d'erreur." Ook abbé Grégoire stelt in 1794 in zijn *Rapport sur la nécessité et les moyens d'anéantir les patois et d'universaliser l'usage de la langue française*: "Tout ce

« Les Flamands ont toujours préféré le solide au brillant ; ils n'ont point de caractère vindicatif ; ils se contentent de morguer ceux qui se moquent d'eux et de leur langue : ils se prêtent tant qu'ils peuvent à parler celle des étrangers : cette condescendance naturelle leur donne une passion pour apprendre toute sorte de langues, sans cependant vouloir oublier la leur. C'est de quoi ils se félicitent de pouvoir avec moins de peine que d'autres peuples apprendre des langues étrangères. » (Article 27).

À la question de Grégoire de savoir s'il serait important du point de vue religieux ou politique de détruire les « patois », Andries répond très clairement : « Je suis persuadé que la suppression des instructions

flamandes ne nuirait pas seulement à la chose publique, mais qui plus est, qu'elle en empêcherait entièrement le bonheur. »

L'enquête de l'abbé Grégoire s'est déroulée dans les premières années « fédéralistes » de la République. Ce n'est qu'en 1793 que le modèle centraliste des Jacobins prit le dessus. D'une part, la Convention se voyait confrontée à des frais de traduction exorbitants et d'autre part, les « patois » étaient désormais considérés comme une menace même pour la République. Bertrand Barère déclare le 27 janvier 1794 dans son *Rapport du Comité de salut public sur les idiomes* : « Le fédéralisme et la superstition parlent bas-breton ; l'émigration et la haine de la République parlent allemand ; la contre-révolution parle italien, et le

qu'on vient de dire appelle la conclusion, que pour extirper tous les préjugés, développer toutes les vérités, tous les talents, toutes les vertus, fondre tous les citoyens dans la masse nationale, simplifier le mécanisme et faciliter le jeu de la machine politique, il faut identité de langage."Grégoire stelt de Babelse toestand van Frankrijk aan de kaak: "Nous n'avons plus de provinces, et nous avons encore environ trente patois qui en rappellent les noms. Peut-être n'est-il pas inutile d'en faire l'énumération: le bas-breton, le normand, le picard, le rouchi ou wallon, *le flamand* (mijn cursivering, LD) le champenois, le messin, le lorrain, le franc-comtois, le bourguignon, le bressan, le lyonnais, le dauphinois, l' auvergnat,



Obitatum enecabo Vid explit litinctem eatist quibus.
Ut voluptatibus a dolor sitis asped quam si volores.

fanatisme parle le basque. Cassons ces instruments de dommage et d'erreur. » De son côté, l'abbé Grégoire avance en 1794 dans son *Rapport sur la nécessité et les moyens d'anéantir les patois et d'universaliser l'usage de la langue française*: « Tout ce qu'on vient de dire appelle la conclusion, que pour extirper tous les préjugés, développer toutes les vérités, tous les talents, toutes les vertus, fondre tous les citoyens dans la masse nationale, simplifier le mécanisme et faciliter le jeu de la machine politique, il faut identité de langage. » Grégoire dénonce les situations babelesques en France : « Nous n'avons plus de provinces, et nous avons encore environ trente patois qui en rappellent les noms. Peut-être n'est-il pas inutile d'en faire l'énumération :

le bas-breton, le normand, le picard, le rouchi ou wallon, *le flamand* (c'est moi qui souligne), le champenois, le messin, le lorrain, le franc-comtois, le bourguignon, le bressan, le lyonnais, le dauphinois, l'auvergnat, le poitevin, le limousin, le picard, le provençal, le languedocien, le velayen, le catalan, le béarnais, le basque, le rouergat et le gascon ; ce dernier seul est parlé sur une surface de 60 lieues en tout sens. Au nombre des patois, on doit placer encore l'italien de la Corse, des Alpes-Maritimes, et l'allemand des Haut et Bas-Rhin, parce que ces deux idiomes y sont très dégénérés. Enfin les nègres de nos colonies, dont vous avez fait des hommes, ont une espèce d'idiome pauvre comme celui des Hottentots, comme la langue franque, qui, dans tous les verbes,

le poitevin, le limousin, le picard, le provençal, le languedocien, le velayen, le catalan, le béarnais, le basque, le rouergat et le gascon; ce dernier seul est parlé sur une surface de 60 lieues en tout sens. Au nombre des patois, on doit placer encore l'italien de la Corse, des Alpes-Maritimes, et l'allemand des Haut et Bas-Rhin, parce que ces deux idiomes y sont très-dégénérés. Enfin les nègres de nos colonies, dont vous avez fait des hommes, ont une espèce d'idiome pauvre comme celui des Hottentots, comme la langue franque, qui, dans tous les verbes, ne connaît guère que l'infinif.

Men merkt dat Grégoire de antwoorden van Andries over "le flamand" blijkbaar vergeten is. Hij is duidelijk

ne connaît guère que l'infinif. »

Notre abbé Grégoire avait donc manifestement oublié les réponses de son confrère Andries à propos du « flamand ». Il s'est nettement radicalisé. Seule la langue unitaire, le français, pouvait désormais servir de langue à la Nation et la Raison. Toutes les autres langues se virent refoulées dans la marginalité et le folklore. La langue était devenue affaire d'État. Le concept d'une République indivisible avec une devise telle que « Liberté, Fraternité et Égalité pour tous » n'était plus conciliable avec le morcellement et les particularismes linguistiques. Ce n'est qu'à ce prix que « l'égalité » pourrait avancer. Tout au long du xixe siècle, la scolarité obligatoire devait progressivement réaliser

geradicaliseerd. Alleen de eenheidstaal, het Frans, kan voortaan de taal zijn van de Natie en de Rede. Alle andere talen worden verwezen naar de marge en de folklore. Taal werd nu een staatszaak. Het idee van een ondeelbare Republiek waarvan het devies «Liberté, Fraternité et Égalité pour tous» was, kon niet verzoend worden met de taalkundige verkaveling en particularisme. Het volk moest verheven worden door het onderwijs in één nationale taal. Alleen zo zou men de "égalité" creëren. In de loop van de negentiende eeuw zal het verplicht onderwijs geleidelijk aan deze standaardisering realiseren. Het mag duidelijk zijn: sinds de Revolutie heeft Frankrijk, impliciet maar overtuigend, het territorialiteitsprincipe gehuldigd. ■

cette standardisation. Mais une chose est bien claire : depuis la Révolution, la France a appliqué de manière implicite mais ô combien convaincante le principe de territorialité. ■

—Traduit du néerlandais par Michel Perquy

L'enquête Grégoire

Professeur au collège de Bergues depuis 1784, l'abbé Andriès appartient au Comité de la Société des Amis de la Constitution.

La circulaire de Grégoire était parvenue à cette dernière le 2 novembre 1790; dès la séance du 6, comme ses registres en font foi, elle est lue et discutée publiquement: « il a été résolu d'y répondre aussitôt ». Un supplément d'information, demandé à l'Académie flamande de la ville, ne nous est pas parvenu*.

(* B. N., ff^o 11 r^o-24 v^o. Le registre des délibérations de la Société des Amis de la Constitution est conservé aux Archives communales de Bergues.)

Projet de réponse (au mois de décembre 1790) aux questions proposées aux Clubs patriotiques par Mr l'Abbé Grégoire, député à l'Assemblée Nationale (la lettre datée du 13 août 1790, reçue à Bergues le 2 novembre 1790).

L'Abbé Andriès, professeur de poésie à Bergues, membre de la Société des Amis de la Constitution, établie audit Bergues, affilié à la Société des Amis de la Constitution établie à Paris tâche de répondre aux 43 questions proposées par Mr l'Abbé Grégoire article par article.

1 **L'usage de la langue française est-il universel dans votre contrée? Y parle-t-on un ou plusieurs patois?**

Quoique la langue française soit pour ainsi dire universellement connue dans notre ville, son usage néanmoins n'y est pas universel: il y a même un grand nombre de citoyens qui ne le savent point parler: peu de gens cependant se dispensent de l'apprendre. La langue naturelle dans notre contrée est la flamande. Le peuple en général ne parle que deux langues, savoir la française, mais plus communément la flamande.

2 **Ce patois a-t-il une origine ancienne et connue?**

Avant de répondre à la deuxième question, je vous observerai, Monsieur, que je suppose, que vous n'ignoriez pas, que dans la ci-devant Flandre maritime, le flamand est la langue naturelle. Si donc vous entendez par le mot *patois* (dont vous vous servez uniquement) tout langage différent du français, il me semble que vous désirez un précis abrégé de la nature de notre langue flamande; c'est de quoi je tacherai avec empressement vous satisfaire: si au contraire par le mot *patois* vous n'entendez qu'un dialecte du

français pur, mes réponses seront peut-être à pure perte, parce qu'elles n'auront pas été de votre intention; cependant j'espère qu'elles pourront avoir un bon effet et opérer une heureuse révolution des idées qu'on avait jadis sur le compte des Flamands. Car le mépris qu'on avait de leur langue (faute de la connaître) rejaillissait sur les individus qui en font usage. Je tâcherai de vous persuader que le flamand n'est pas un jargon absurde, qui écorche les oreilles; il n'est dur que dans la bouche de ceux qui ne le connaissent pas. Le flamand est une langue raisonnée, qui a ses règles fixes, elle est d'une richesse inépuisable et par là même doublement vivante. Je le répète, Monsieur, qu'en faisant l'éloge de la langue flamande, je n'ai d'autre dessein, que de faire voir le mérite des citoyens français-flamands, et de leur acquérir la juste estime et le même amour, qu'ils portent envers tous leur confrères de l'Empire français. Animé de cette confiance, j'entame mon sujet.

Et je dis d'abord que la langue flamande est un dialecte de la langue teutonique, de même que toutes celles qu'on parle dans le Nord de l'Europe, savoir la norvégienne, la suédoise, la danoise, la prussienne et l'allemande; pour vous en donner une preuve aisée et convaincante pour toute sorte de personnes, quelque langue qu'elles parlent d'ailleurs, il me suffit d'appeler seulement à la foi de la géographie, n'est-il pas certain que les noms des provinces, des villes, des rivières, etc. d'un pays se ressentent toujours du langage qu'on y parle? Eh bien, Monsieur, en parcourant ainsi depuis le Nord de la France tous les pays qui avoisinent les côtes de la mer du Nord et de la Baltique, ce caractère d'identité ne vous permettra pas de reconnaître les limites des divers États qui s'y trouvent.

Cela est si vrai, qu'il m'est arrivé plus d'une fois qu'en expliquant la géographie à mes élèves, ils me demandèrent, fondés sur ce caractère des noms des villes, etc., si l'on parlait aussi le flamand dans ces pays du Nord. Cette demande était bien naturelle à des enfants, qui, n'étant prévenus d'aucun préjugé, trouvèrent souvent des terminaisons, qu'ils crurent exclusivement flamandes: ils en tirèrent donc des conséquences, qui différèrent insensiblement de la vérité du fait; l'histoire leur eût fait voir que les langues de ce pays tirèrent leur existence de la même souche, savoir de la langue des anciens Teutons.

Qu'il me soit permis de faire une réflexion, qui, quoique peut-être hors d'œuvre, est cependant très juste. Des personnes qui avaient appris l'allemand par goût, se plaignent de la rudesse de la langue flamande: mais qui ne sent pas que ce soit ici un mépris réfléchi du flamand, dans lequel le concours des consonnes est moins fréquent, dans lequel on se sert ordinairement des consonnes douces, au lieu des rudes, pour lesquelles les Allemands semblent avoir une prédilection. Un Allemand a beau se travestir en Français; dès qu'il

parle, le premier b, d ou v le trahit. Je ne prétends pas élever le flamand au-dessus de l'allemand: un connaisseur juste leur accorderait la même estime; d'autant plus que si l'ancienneté pouvait encore faire titre de noblesse, ces deux langues avec leurs sœurs seraient toutes nobles : car elles existent d'un temps immémorial: et cela est un fait surtout à l'égard de la langue flamande. L'historien le plus ancien peut-être (Jules César) qui en a parlé, la supposait déjà en vogue et assure qu' elle était différente de la langue des Celtes (*Hi omnes lingua, institutis, legibus inter se differunt, De bello Gallico, I, 1*). Des Celtes, dis-je, qui étaient les voisins des Belges dont ceux qui habitèrent la partie boréale furent appelés *flamands*. La langue que parlèrent les anciens flamands du temps de Jules César, était encore la même lors de Suétone qui vivait au deuxième âge. Suétone, Pline, Feste, Ammien et Pausanias en rapportent quelques mots tels que *kalf* (veau), *plonchraden* (roues de la charrue), *pale* (limite), *planche* (ou *planke*, planche), *marce* (ou *maar*, cheval), *becca* (bec), *ganza* (oie), *marga* (moëlle). Ces mots sont encore d'usage quoiqu'un peu autrement écrits que chez ces auteurs, qui, ignorant la langue belge, écrivirent ces mots avec les lettres de leur alphabet et avec une orthographe adaptée au génie latin. Maintenant, on écrit *kalf*, *plongraden*, *pale*, *planke*, *bek*, *gans*, *marq*; l'un d'eux cite encore le mot *maar* qui a vieilli, dont avec le mot *schalk* (qui anciennement signifiait encore *valet* ou *garçon*) est venu le prétendu mot français *maréchal*.

3 **A-t-il beaucoup de termes radicaux, beaucoup de termes composés?**

Si nous avons des dictionnaires rédigés à la façon du Lexicon grec de Schrevelius imprimé à Leiden dans lequel-les racines sont marquées en majuscules, le dénombrement des mots radicaux de la langue flamande ne coûterait qu'un peu du temps. Si nous avons le même avantage qu'a rendu à la langue grecque le Port-Royal, ce serait un ouvrage fait, nous pourrions vous dire au juste le nombre de nos racines: cependant, Monsieur, ayant parcouru attentivement les deux premières lettres de l'alphabet, j'y ai rencontré environ 350 termes radicaux et, à ce que je puis m'imaginer selon la connaissance que j'ai de notre langue (car je m'y suis longtemps particulièrement attaché), j'augure que la langue flamande a des termes radicaux entre trois et quatre mille, dont pour le moins deux mille sont des monosyllabes.

Deuxièmement, Monsieur, si vous aviez demandé le nombre de nos mots *dérivés*, on aurait pu vous faire connaître les milliers qu'ils embrassent: mais à l'égard des mots composés, leur nombre est incalculable car notre langue, outre qu' elle est vivante, elle est encore végétante: on en fait des mots composés tant que l'on veut, par le moyen des racines et des dérivés.

4 **Y trouve-t-on des mots dérivés du celtique, du grec, du latin, et en général des langues anciennes et modernes ?**

Je ne crois pas qu'il y ait dans notre langue des mots dérivés du celtique: je pourrais vous en citer quelques-uns qui nous semblent venir du grec et du latin, mais en général le nombre est bien petit. (Suit une liste de mots que l'auteur estime venir du latin, du grec et de l'hébreu - *Note de l'éditeur.*) Si vous accordez aux grammairiens ce principe, « que les langues diffèrent entre elles par les consonnes et les dialectes ou les patois par les voyelles », vous conviendrez de l'origine de ces mots, comme je l'ai marquée, en y observant toutefois que la consonne dure est changée en douce, comme t en d, f en v, etc. Enfin un mot dérivé d'une autre langue n'est point reconnu pour *bon flamand* si l'époque de son adoption ou plutôt de son usage est connu. C'est une loi fondamentale chez les Flamands de n'admettre d'autres radicaux, que ceux dont l'usage est d'un temps immémorial.

5 **A-t-il une affinité masquée avec le français, avec le dialecte des contrées voisines, avec celui de certains lieux éloignés, où des émigrants, des colons de votre contrée sont allés anciennement s'établir ?**

6 **En quoi s'éloigne-t-il le plus de l'idiome national? N'est-ce pas spécialement pour les noms des plantes, des maladies, les termes des arts et métiers, des instruments aratoires, des diverses espèces de grains, du commerce et du droit coutumier ?**

On désirerait avoir cette nomenclature.

La différence du français au flamand est plus grande que leur affinité. (L'auteur analyse les différences grammaticales qui séparent les deux langues – *Note de l'éditeur.*)

Je terminerai cet article par la louange que je dois à un citoyen français. La facilité que j'ai acquise dans l'analyse de notre langue, je la dois presque tout entière à Monsieur Beauzée, dont l'excellente grammaire générale n'est inconnue à personne. Pour prouver la bonté de cet ouvrage, je n'ai qu'à faire observer, que c'est Mr Beauzée lui-même, qui, sans connaître la langue flamande, m'a appris à y dénouer des difficultés dont je désespérai quasi la réussite, avant que j'eus le bonheur de connaître son ouvrage, que j'estime digne de l'immortalité.

À l'égard des objets des mots flamands, il est de notre langue *comme* des langues anciennes : puisque d'un temps immémorial, on n'y compte plus pour bon flamand des mots d'une origine ou extraction récente, il n'y a que les instruments anciens de la navigation, de la guerre et de l'agriculture, et en général les choses qui furent jadis connues, qui y sont dénommées par un nom qui soit

reconnu pour flamand. Je crois même pouvoir prouver que depuis [le succès] que le christianisme a obtenu dans notre contrée, la langue n'ait plus voulu faire de nouvelles acquisitions en fait de mots. Car en matière de religion, les choses sacrées qui n'ont aucun rapport avec les usages des temps du paganisme, n'ont pas de dénominations purement flamandes. Tels sont les mots *misse* (messe), *communie* (communion), *stole* (étole), *casubel* (chasuble), *evangelie* (Évangile), *sacrament* (sacrement), etc., etc., qui, avec un léger changement à la terminaison sont pris du grec ou du latin, duquel dernier les Flamands ont toujours fait grand usage, ou plutôt auquel, ils recouraient toujours, quoiqu'ils puissent de leur propre langue par le moyen de la *composition*, en faire autant qu'il leur en fallait. Depuis plus d'un siècle, on se sert (surtout en cette contrée) des mots français pour exprimer les idées des choses nouvelles.

7 **Y trouve-t-on fréquemment plusieurs mots pour désigner la même chose ?**

Pour les choses qui ont eu toujours leur dénomination en flamand, il n'y a peut-être pas de langue qui abonde tellement en synonymes.

8 **Pour quels genres de choses, d'occupations, de passions, ce patois est-il plus abondant ?**

Les choses de la première nécessité y abondent en expressions.

9 **A-t-il beaucoup de mots pour exprimer les nuances des idées et les objets intellectuels ?**

Les beaux arts et surtout la métaphysique empruntent des termes du grec, du latin et après tout du français sans rien presque à changer à la terminaison. Qui voudrait s'énoncer par les mots *composés*, se rendrait intelligible à cause de leur nouveauté.

10 **A-t-il beaucoup de termes contraires à la pudeur? Ce que l'on doit en inférer relativement à la pureté ou à la corruption des mœurs?**

À l'égard de cet article, la langue flamande n'en manque pas plus qu'aucune autre: et je ne crois pas que les Flamands méritent plus le martyrologe que leurs voisins. À quoi n'est pas exposé un homme, ou une nation, dévoyé du plan de la nature? Et les législateurs n'y veulent pas prendre garde, peut-être qu'ils sont eux-mêmes corrompus.

11 **A-t-il beaucoup de jurements et d'expressions particulières aux grands mouvements de colère ?**

C'est ici qu'il y a quelque détresse dans notre langue, mais malheureusement le peuple n'en souffre pas: il trouve toujours, ce qui lui-manque dans

la langue française: ce qui est admirable, c'est qu'il y a nombre de personnes grands et petits, à la ville comme à la campagne, qui ne savent souvent point d' autre français que des jurements.

12 **Trouve-t-on dans ce patois des termes, des locutions très-énergiques, et même qui manquent à l'idiome français?**

Monsieur, je crois que pour le coup la langue flamande puisse balancer en énergie la langue française.

13 **Les finales sont-elles plus communément voyelles que consonnes?**

Les consonnes dominent, surtout à la fin de nos mots.

14 **Quel est le caractère de la prononciation? Est-elle gutturale, sifflante, douce, peu ou fortement accentuée?**

15 **L'écriture de ce patois a-t-elle des traits, des caractères autres que le français?**

... La prononciation²¹ du flamand (L'auteur vient d'exposer avec précision la prononciation des différentes lettres en flamand – Note de l'éditeur.) est d' ailleurs très aisée aux naturels; la bouche est tellement accoutumée à une ouverture moyenne, que les Flamands attrapent aisément l'élocution française à l'égard de l'accentuation. Les mots polysyllabes sont tous graves, à très peu près. Et comme je l'ai déjà fait remarquer, puisque l'accent aigu demeure sur le radical il arrive souvent qu'un mot finit en 3 ou 4 ou 5 graves de suite.

Ce sont nos trois sortes d'aspirations et l'invariabilité de l'accent aigu, qui fait que les Français, qui se trouvent chez nous, ne peuvent jamais aussi bien réussir en flamand, que les Flamands ne réussissent en français. Les Français affectent l'accent aigu à la dernière syllabe; les Latins et les Grecs à la pénultième ou tout au plus à l'avant-pénultième, mais le Flamand (qui a des mots composés souvent fort longs) retient toujours l'accent aigu sur la racine, qui pour l'ordinaire est d'une syllabe. Souffrez, Monsieur, que je vous cite un exemple. Hert (cœur) est une racine, qui dans le mot dérivé hertelykheden (des cordialités) se trouve à la première place: cette syllabe est aiguë, les quatre autres sont graves. Je conclus de là que ceux qui approchent le plus de la vraie prononciation grecque sont les Flamands, ou du moins ceux qui parlent une langue analogue au flamand accentué. Dans notre contrée l'accentuation ne varie point sensiblement, mais il y a des contrées (surtout la Hollande) où la variation est quelquefois de plusieurs tons. Leur vigoureuse accentuation (quoique très agréable à l'oreille) fait que le peuple flamand de notre département ne comprend d'abord qu'avec peine un Hollandais: de là l'erreur qui le fait distinguer entre la langue flamande et la hollandaise.

16 **Ce patois varie-t-il beaucoup de village à village?**

17 **Le parle-t-on dans les villes?**

À l'accentuation près la langue flamande ne varie point: il est bien vrai que de contrée à contrée on ne se comprend pas bien au premier abord, mais c' est la richesse de la langue qui en donne occasion. J'ai fait remarquer à l'article 7 que nous abondons en synonymes, dont le peuple en général ne connaît que ceux qui ont vogue dans son habitation; en outre, on parle le flamand en ville et au village: mais il faut remarquer, que partout ou l'on parle le flamand, l'on ne le parle pas à la lettre; si vous en exceptez les provinces des États-Unis; tantôt c'est de l'augment syllabique qu'on supprime le g; ou l'augment en entier: tantôt c'est une voyelle qu'on abrège ou que l'on substitue; tantôt ce sont des apostrophes, dont on ne [se] servirait pas en écrivant. Enfin, Monsieur, je ne puis pas mieux comparer l'usage du flamand en ses différents dialectes, qu'à l'usage du grec, qui abondait en ce genre.

18 **Quelle est l'étendue territoriale où il est usité?**

La langue flamande est d'usage depuis la rivière l'Aa, dans les deux districts de Bergues et d'Hazebrouck (qui formèrent la ci-devant Flandre Maritime), dans la Flandre Autrichienne, le Brabant et les provinces des États-Unis.

19 **Les campagnards savent-ils également s'énoncer en français?**

On peut dire en général que la moitié des campagnards et peut-être davantage, ne savent pas de français du tout.

20 **Prêchait-on jadis en patois? Cet usage a-t-il cessé?**

Si vous en exceptez Dunkerque (ou l'on parlé également flamand et français) les sermons français sont très rares à la campagne même, on ne saurait prêcher autrement qu'en flamand.

21 **A-t-on des grammaires et des dictionnaires de ce dialecte?**

Comme dans la partie gallo-flamande, il n'y a point d'imprimeries flamandes, ni d'académie comme il faudrait, nous ne connaissons point de grammaires de cette espèce, comme nous aurions sans ces inconvénients. Ce n'est point qu'il nous manque des grammaires; la Hollande, ou le flamand est bien cultivé, en fournit d' assez bonnes; en fait de dictionnaires, nous en avons d'aussi bons que je suis sûr que la langue française n'en a pas de meilleurs. Il est vrai que ces dictionnaires ne sont point pour le flamand seul, mais ils en sont d'autant plus précieux. Ces dictionnaires sont le Lexicon de Pitiscus, deux volumes in 40 latin-flamand ... Le Dictionnaire de

Vanhoogstraten flamand-latin, un vol. in 4°, Le dictionnaire de Halma français-flamand et flamand-français, deux volumes in 4°. Je ne parle pas de ceux de Richelet, de Des Roches, ni d'une foule d'autres, qui ne sont rien en comparaison des premiers: mais comme ceux de Pitiscus et de Vanhoogstraten sont trop grands, trop chers et trop étendus, on ne les confie pas aux enfants; les dictionnaires, dont les jeunes écoliers se servent sont trop défectueux. Le défaut des livres élémentaires (qui sont encore les guenilles des Jésuites) nous font gémir incessamment.

22 **Trouve-t-on des inscriptions patoises dans les églises, les cimetières, les places publiques, etc. ?**

Les inscriptions, surtout les anciennes que l'on trouve, ne sont qu'en flamand ou en latin.

23 **Avez-vous des ouvrages en patois imprimés ou manuscrits, anciens ou modernes, comme droit coutumier, actes publics, chroniques, prières, sermons, livres ascétiques, cantiques, chansons, almanachs, poésie, traductions, etc. ?**

24 **Quel est le mérite de ces divers ouvrages ?**

En fait de livres, nous sommes assortis comme aucune nation : mais le flamand est pitoyablement traité dans le droit coutumier, dans les anciens placards et dans la plupart des actes publics ... Dans les chroniques, les prières, les sermons, les livres ascétiques, les anciennes traductions, etc., le flamand est un peu moins chiffonné: il n'y a que les Hollandais qui l'ont toujours honoré; c'est d'eux que nous tenons d'excellentes traductions en tout genre, en prose et en vers. Il n'y a pas un auteur latin ou français, qui ne soit traduit avec tout le succès qu'on pouvait espérer: les tragédies, et autres pièces du théâtre français, même les opéras sont traduits et exécutés avec une harmonie surprenante. Outre ces traductions il ne nous manque pas des ouvrages originaux en prose et en vers.

Quant au mérite de ces ouvrages, ils sont généralement estimés par les gens de lettres, amateurs de la langue: car beaucoup de Flamands, faute de connaître la langue qu'ils savent le mieux, méprisent le flamand à l'exemple des Français, sur lesquels ils veulent se modeler. Le flamand, que parlent ces gens là et qui ordinairement prétendent être de la première volée, est un jargon pitoyable; il y a autant de mots français mal tronqués dans leur langage, qu'il s'y trouve du mauvais flamand.

Si vous attendez que de telles personnes vous étalent au juste le mérite de notre langue et de ses ouvrages, il sera indubitablement réduit à rien. Si par exemple nos voisins les messieurs de Dunkerque, où l'étude du flamand

est négligée, vous rendent raison, comme nous faisons, de notre langue, ils ne feront pas de conscience de mépriser souverainement la langue flamande; mais un Hollandais vous en donnerait une peinture tout autre.

25 **Serait-il possible de se les procurer facilement ?**

Je crois que vous ne voulez pas vous intéresser pour cet article par rapport au flamand.

26 **Avez-vous beaucoup de proverbes patois particuliers à votre dialecte et à votre contrée?**

Nous avons un très grand nombre de proverbes très énergiques; ils sont pris pour la plupart de l'agriculture, de la navigation et de la guerre.

27 **Quelle est l'influence respective du patois sur les mœurs et de celles-ci sur votre dialecte ?**

Les Flamands n'ont pas ces saillies, si communes aux Français; faute de connaître leur langue, ils ne sont point en flamand d'orateurs brillants; ils sont assez paisibles. La preuve qu'ils aiment leur pays natal est qu'on n'en voit guère émigrer.

Les Flamands ont toujours préféré le solide au brillant; ils n'ont point de caractère vindicatif; ils se contentent de morguer ceux qui se moquent d'eux et de leur langue; ils se prêtent tant qu'ils peuvent à parler celle des étrangers; cette, condescendance naturelle leur donne une passion pour apprendre toute sorte de langues, sans cependant vouloir oublier la leur, c'est de quoi ils se félicitent de pouvoir avec moins de peine que d'autres peuples apprendre des langues étrangères.

28 **Remarque-t-on qu'il se rapproche insensiblement de l'idiome français, que certains mots disparaissent, et depuis quand ?**

Le flamand est la seule langue des enfants; à l'égard des adultes, quoique le français gagne chez eux sentimentalement, le flamand n'en souffre pas; car comme je l'ai dit, chacun fait grand cas chez nous de savoir au moins le flamand et le français.

29 **Quelle serait l'importance religieuse et politique de détruire entièrement ce patois ?**

30 **Quels en seraient les moyens ?**

Monsieur, il n'y a guère chez nous des personnes aussi enthousiastées pour donner la préférence au flamand: cependant je crois sincèrement que la destruction de la langue flamande soit impossible: chacun, comme je vous l'ai

dit, s'empresse d'apprendre autant de langues, que faire se peut. Il pourrait se faire que l'instruction nationale pût être donnée sous peu entièrement en français: mais pour le moment la chose est impraticable. Beaucoup de prêtres et de curés ne savent pas le français du tout; les enfants ne savent que le flamand à la ville comme à la campagne. La plus grande part ne comprendrait rien aux sermons; l'instruction publique de la jeunesse exige par là d'être proposée en flamand; En un mot je suis persuadé que la suppression des instructions flamandes ne nuirait pas seulement à la chose publique, mais qui plus est, qu'elle en empêcherait entièrement le bonheur.

31 Dans les écoles de campagne, l'enseignement se fait-il en français? Les livres sont-ils uniformes?

L'enseignement tant en ville qu'à la campagne se fait en flamand: il se trouve cependant quelques écoles françaises même aux villages les plus considérables: mais parce que les enfants hors de l'école (ou il est impossible de converser) ne parlent que le flamand, l'expérience prouve que ce n'est point dans ces sortes d'écoles françaises, qu'ils déterrent la brique d'or.

D'ailleurs les livres élémentaires de ces écoles soit flamandes soit françaises dépendent de la fantaisie de leurs parents.

32 Chaque village est-il pourvu de maîtres et de maîtresses d'école?

33 Outre l'art de lire, d'écrire, de chiffrer et le catéchisme, enseigne-t-on autre chose dans ces écoles?

À la campagne, c'est le clerc (ou comme on l'appelle ici, le coutre) qui est maître d'école ex officio. De là l'appelle-t-on communément Magister. Dans quelques villages, il se trouve aussi des maîtresses d'école pour enseigner les enfants des pauvres: mais on n'y apprend que lire, écrire, un peu chiffrer et le catéchisme.

34 Sont-elles assidûment surveillées par MM. les Curés et Vicaires?

C'est sous la direction du curé que les maîtresses enseignent. N'est dans l'idée du peuple de ne pas souffrir que les curés se mêlent beaucoup de ces petites écoles: nombre de curés ont par rapport à ce sujet encouru la disgrâce, de leurs paroissiens; il est vrai que Mrs les curés s'y prenaient d'une façon un peu despotique; mais c'était le mal épidémique; ce qui est cause que leur ardeur en dût refroidir.

35 Ont-ils un assortiment de livres pour prêter à leurs paroissiens?

Les paroissiens se procurent à eux-mêmes les livres dont ils ont besoin. Quant aux pauvres, les curés ou la table des pauvres leur en fournit.

36 **Les gens de la campagne ont-ils le goût de la lecture ?**

(La note suivante, quoique comique, n'était pas moins vraie, il y a six mois: à présent les campagnards sont passionnés pour la lecture, ils connaissent mieux la constitution que nos gens des villes qui méprisent les décrets.)

Rien de si froid que nos campagnards à l'égard de l'instruction; quoique les moyens d'apprendre ne leur manquent nulle part, il s'en trouve encore beaucoup, qui ne savent ni lire ni écrire, par pure nonchalance. D'autres, dès qu'ils sont parvenus à connaître un peu l'arithmétique, se croient les premiers financiers et mathématiciens du pays. Il semble avoir que les arts ne sont plus que des jeux indignes de leur attention. Donnez en poche à un de nos paysans un livre docte qu'il n'aura pas même ouvert, il se croira en état d'entrer en lice avec quiconque le voudra. Ceci vous paraîtra peut-être hyperbolique mais chez nous ce sont des vérités expérimentales. Il m'est arrivé plus d'une fois que des paysans me vantèrent leur savoir et prétendirent être des génies rares, pour avoir un frère ou un voisin, qui avait étudié en philosophie. Cela m'a fait tâcher de découvrir la source de cette stupide vanité; et je crois l'avoir trouvée. Nos campagnards flamands ne trouvent point chez eux des livres assez bien écrits, qui puissent les engager ou faire goûter la lecture: ils n'en ouvrent donc jamais, et dans l'idée qu'il n'y a point de meilleurs livres au monde, que ceux qu'ils ont appris dans leur jeunesse, ils se croient consommés en sagesse dès qu'ils sont en état de quitter l'école de leur *Magister*, qui en est regardé comme le premier original de son siècle, et le phénix des philosophes. Monsieur, je vous l'avoue, rien de si comique que l'histoire de nos campagnards. Cette rareté de bons livres flamands dans notre contrée fait que les habitants des villes, même s'ils ne savent que le flamand, n'ont aucun attrait pour des lectures solides.

37 **Quelles espèces de livres trouve-t-on plus communément chez eux ?**

Maintenant, Monsieur, il ne vous est point difficile de vous imaginer quelles charmantes bibliothèques l'on puisse trouver chez nos merveilleux campagnards: quelques chansons, dont la musique et la philosophie sont encore au berceau; quelques almanachs, qui prédisent des beaux jours; voilà tout le fonds de leur savoir. Je ne parle pas des livres de prières; ils en ont tous, ceux du moins qui savent lire.

38 **Ont-ils beaucoup de préjugés, et dans quel genre ?**

À propos des almanachs flamands (qu'on débite chez nous, mais qui viennent de l'étranger à deux sols la pièce) c'est de quoi avoir pitié: les campagnards en sont avides à l'excès, par rapport à une pronostication du temps, qui ne manque jamais de s'y trouver. Il est impossible de décréditer chez eux

l'astrologie judiciaire, et malgré que les pronostications manquent leur coup, les campagnards ne veulent point être détrompés.

En outre ils ajoutent beaucoup de foi à la superstition et au sortilège: ils ne perdront pas deux bêtes dans la même année, un enfant ne tombera pas en convulsion sans qu'ils n'en attribuent la cause à quelque *mauvaise main*. Qui voudrait s'amuser à exorciser; n'aurait pas besoin d'autre tache du matin au soir. S'ils ne trouvent point d'exorcistes, ce n'est point à cause de leur peu de libéralité, sachant d'avance qu'ils ne sont pas là au marché.

39 **Depuis une vingtaine d'années, sont-ils plus éclairés? Leurs mœurs sont-elles plus dépravées? Leurs principes religieux ne sont-ils pas affaiblis?**

Les paysans qui depuis un certain nombre d'années ont commencé à ne plus tant craindre la dépense, ont en même temps commencé à ne plus tant se méfier des habitants des villes; les connaissances qu'ils se sont faites, les uns plus que les autres, ont occasionné une certaine révolution dans l'esprit des campagnards. Ceux qui n'ont pas jugé à propos de quitter leur chiche, sont demeurés dans l'engourdissement: à présent dans nos environs on en trouve de toutes espèces. Plus ils demeurent près de la ville plus ils ont une manière de vivre supportable, et généralement parlant, plus en état de profiter des observations. Mais à contrecoup, ceux qui sont devenus moins paysans, ont donné plus d'embarras, comme il arrive en ville. Les mœurs ne souffrent pas beaucoup plus en ville qu'à la campagne: la religion d'ailleurs et la piété sont en raison directe des mœurs.

40 **Quelles sont les causes et quels seraient les remèdes à ces maux?**

Les causes de la dépravation des mœurs, les remèdes à ces maux! ah Monsieur! Les croyez-vous tout autres, que ceux dont il faudrait user pour corriger les habitants des villes?

D'ailleurs ce serait une témérité que de prétendre par nos réponses vous instruire sur cette matière, vous en avez depuis longtemps l'expérience. Je crois que par tout le récit précédent vous connaissiez tant soit peu le génie, et les défauts des Flamands: vous devez avoir vu qu'ils ne sont pas des crânes de pierre à fusil, intraitables, incorrigibles; les hommes étant partout les mêmes, j'espère Monsieur que vous me laisserez passer cet article sous silence ... Je crains cependant que par mon silence je ne vous désoblige dans un point aussi essentiel. Si donc je consens d'en dire quelque chose, je vous prie de m'entendre comme un répondant du moins à son maître. Le patriotisme de notre société lui a mérité la faveur d'affiliation à la mère société des Amis de la Constitution que nous admirons, que nous chérissons, laquelle nous sommes prêts de défendre et de soutenir jusqu'au dernier souffle de la

vie malgré les efforts de la cupidité et du fanatisme languissant, qui, par un fol espoir de revivre veut encore tramer. Cette chère Constitution naissante, il faut cependant la défendre et soutenir: l'espoir d'être heureux aux dépens de personne flatte les bons citoyens, c'est le bonheur souverain et le seul qu'un homme puisse attendre d'une constitution. Le moyen de rendre la Constitution éternelle est de la faire goûter et chérir. Chacun la chérira dès qu'elle est juste: chacun sentira la justice ou l'équité des lois, si elles ne dérogent point aux droits naturels et imprescriptibles, dont l'assemblée nationale a fait la solennelle profession; si tous les membres de la société jouissent paisiblement de ces mêmes droits, tous seront contents, et tous seront conséquemment heureux car personne ne sera heureux aux dépens d'autrui; chacun attribuera son bonheur à la sagesse et à l'équité des lois, mais qui est celui qui ne soutiendra pas, de toutes ses forces ce qu'il aime? Qui ne défendra pas, même au péril de sa vie, la source de son bonheur? Si personne n'est mécontent, tous les membres seront attachés à la chère Constitution et la liberté n'aura rien à craindre. C'est au mécontentement qu'il faut attribuer l'origine de tout désordre; un mécontent ne peut rien faire avec courage parce qu'il est malheureux; s'il observe les lois, il le fera sans goût, et il sera bientôt réduit à l'état d'indifférence pour la liberté ou pour l'esclavage: or entre les mains de tels défenseurs, grand Dieu! que deviendra la Constitution? que deviendront les Français? Je suis parfaitement convaincu que les Lois de l'Évangile sont extrêmement douces, et proportionnées à la faiblesse de la condition humaine; que si elles étaient présentées au peuple chrétien dans toute leur simplicité, c'est-à-dire, si l'œuvre de Dieu n'était gâtée par l'œuvre des hommes, ces lois seraient encore reçues avec empressement, exécutées par goût, et elles feraient le bonheur consommé des mortels. Ceux des philosophes qui n'ont point attaqué le fond même de l'Évangile, avouent que la religion chrétienne n'est ou méprisée ou haïe, que par rapport au mépris ou à la haine qu'on porte aux ecclésiastiques. En remédiant donc à cette haine, à ce mépris pour les ecclésiastiques, ceux-ci réussiront infailliblement à réformer les mœurs ou plutôt chacun se reformera aisément lui-même. Mais enfin il faudrait d'abord connaître les causes de ce mépris et de cette haine ... Il me semble, Monsieur, que toutes choses qui regardent le gouvernement soit spirituel soit civil sont tellement liées, qu'elles se soutiennent les unes les autres. Un désordre en politique en produit un en même temps dans la religion, c'est-à-dire dans les mœurs. Si chacun est heureux, il se fera ami de tout le monde, il sera indissolublement attaché et à la constitution et à la religion; l'évangile ne prêche que l'amour et l'égalité; l'observation exacte de ces lois opère infailliblement la perfection civile et chrétienne; et nos augustes représentants n'ont fait que faciliter l'exécution de ces mêmes lois, en déracinant du fond de l'Évangile les abus des hommes

qui en empêchent la pratique (à présent je ne dirais pas tous ces derniers mots; ils en ont ajouté à l'ancien esclavage des prêtres ... et l'on attend la fin du fanatisme tant que les prêtres ne seront pas heureux!!! illusion).

41 Quels effets moraux produit chez eux la révolution actuelle ?

Les nouvelles lois commencent avoir une heureuse influence : il suffit d'être patriote pour être accueilli ou favorablement reçu. Ce mépris de diverses conditions, fondé ou sur la naissance ou sur la fortune ne se ren-contre guère; les citoyens soit de la campagne soit de la ville se regardent comme un peuple de frères. Enfin il semble que les mœurs aient déjà gagné tant il est vrai que le mécontentement (Tout le début de l'article 41 jusqu'à ce mot est rayé sur le manuscrit – Note de l'éditeur.) des individus est la seule cause de tout désordre: si le contentement influe de même sur l'ordre et sur les mœurs, que sera-ce donc si le juge, si l'administrateur, si le pasteur, si tout fonctionnaire public est content? Manquera-t-il des moyens de faire aimer ces lois qui assurent le bonheur de tous les citoyens ?

42 Trouve-t-on chez eux du patriotisme ou seulement les affections qu'inspire l'intérêt personnel ?

Nos campagnards sont en général amis de la Constitution ; l'intérêt seul n'est point ce qui les anime: cependant ils démontrent quelque indifférence pour prendre les armes: cette indifférence est changée totalement : quant au fanatisme ils en sont assez éloignés, les curés mécontents ne réussissent guère à les tromper. Le fanatisme est en général très rare à la campagne.

43 Les ecclésiastiques et les ci-devant nobles ne sont-ils pas en butte aux injures grossières, aux outrages des paysans et au despotisme des maires et des municipalités ?

Monsieur, on distingue ici comme ailleurs les ecclésiastiques à leur habit de couleur du péché mortel, on en raille, quoique jusqu'à présent on n'en a outragé aucun. Quant aux nobles, si on ne leur connaît point d'aristocratie (La subordonnée est barrée sur le manuscrit – Note de l'éditeur.), ils n'ont aucune persécution à endurer.

Article additionnel

Je ne vous demande point de grâce à mon mauvais français; je ne l'ai point voulu faire corriger, croyant par là vous rendre un service peut-être plus grand; que par tout le contenu de ce mémoire: car comme le génie de la langue naturelle perce toujours en écrivant, j'ai cru, que c'était là le plus intéressant dont vous désiriez vous instruire. ■

Source : Michel de Certeau, Dominique Julia, Jacques Revel, *Une politique de la langue. La Révolution française et les patois : l'enquête de Grégoire* (Postface inédite de Dominique Julia et Jacques Revel), Gallimard, folio histoire, 1975, pour le texte et 2002 pour la postface.